

Caisse Nationale de l'Assurance Maladie

des Travailleurs Salariés

Sécurité Sociale

Circulaire CNAMTS

Date :
16/07/99

Origine :
DDRI

MMES et MM les Directeurs
- des Caisses Régionales d'Assurance Maladie
- des Caisses Primaires d'Assurance Maladie
- des Caisses Générales de Sécurité Sociale
(pour attribution)

MMES et MM les
- Médecins Conseils Régionaux
- Médecins Conseils Chefs de Service des Echelons Locaux
- Médecin Conseil Chef de Service de la Réunion
(pour information)

Réf. :

DDRI n° 34/99

Plan de classement :

2	22	221				
---	----	-----	--	--	--	--

Objet :

Extension du dispositif du Bilan Bucco-Dentaire aux Centres de Santé

Pièces jointes :

0	0
---	---

Liens :

Date d'effet :

Date de Réponse :

Dossier suivi par :

Arnaud SENN

Téléphone :

01.42.79.33.42

@

16/07/99

Mesdames et Messieurs les Directeurs
- des Caisses Régionales d'Assurance Maladie
- des Caisses Primaires d'Assurance Malade
- des Caisses Générales de Sécurité Sociale

Origine :
DDRI/DOS/DRPL

(pour attribution)

Mesdames et Messieurs les
- Médecins Conseils Régionaux
- Médecins Conseils Chefs de Service des Echelons Locaux
- Médecin Conseil Chef de Service de la Réunion

(pour information)

N/Réf. : DDRI n° 34/99

Objet : Extension du dispositif du Bilan Bucco-Dentaire aux Centres de Santé

Les Pouvoirs Publics viennent d'autoriser officiellement la Caisse Nationale d'Assurance Maladie à étendre le dispositif du Bilan Bucco-Dentaire à l'ensemble des Centres de Santé. Nous tenions à vous en informer immédiatement. Cette mesure s'applique aux dossiers reçus à partir du 16 juin 1999 mais aussi à ceux éventuellement en attente.

Néanmoins, l'application pratique d'une telle mesure nécessite au préalable l'intervention des services informatiques au niveau national. Afin d'éviter tout problème dans la liquidation des dossiers, je vous prie donc de bien vouloir différer celle-ci provisoirement, jusqu'à la diffusion d'une nouvelle circulaire relative à cette question par la Caisse Nationale. Celle-ci interviendra dans les meilleurs délais.

La Responsable du Département Offre de Soins

Marianne de BRUNHOFF